



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



Dispositif Régional Vocations scientifiques et techniques pour les lycéennes

18 mai 2026



Déroulé

16h30 – 16h45 | Introduction

Aurélié BOUGEL : Directrice Proximité des lycées et des Politiques éducatives de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Catherine STARON : Vice-présidente déléguée aux lycées, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (vidéo)

Etienne MAURAU : Délégué de Région Académique à l'information et à l'orientation

16h45 – 17h10 | Dispositif VST

- Présentation
- Bilan et principaux enseignements de la première campagne/dispositif
- Processus favorisant la bonne organisation des actions au sein des établissements
- Rétroplanning

17h10 – 17h30 | Échanges

- Questions / réponses/ Clarifications

17h30 – 17h35 | Conclusion

I-Introduction

- Aurélie BOUGEL : Directrice Proximité des lycées et des Politiques éducatives de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : objectifs
- Catherine STARON Vice-Présidente déléguée aux lycées, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation
- Etienne MAURAU : Délégué de Région Académique à l'information et à l'orientation

Objectifs du webinar

—

➤ Informer

Présenter le dispositif Vocations scientifiques et techniques pour les lycéennes

Éléments de bilan

Attendus pour les établissements et présentation des conditions de réussite

➤ Mobiliser

Favoriser l'adhésion des chefs d'établissement, équipe pédagogique

Recenser les établissements volontaires

Structurer le réseau des référents au sein des établissements

➤ Outiller à l'issue du webinar:

Transmission sous forme de fiches pratiques :

- du processus favorisant la bonne organisation des actions dans les établissements
- Des prochaines étapes (rétroplanning)

—

II-Dispositif Régional « Valorisation des filières scientifiques et techniques pour les lycéennes » :

- Présentation du dispositif
- Bilan et principaux enseignements de la première campagne/dispositif
- Processus favorisant la bonne organisation des actions au sein des établissements
- Rétroplanning

—

II-Dispositif Régional « Valorisation des filières scientifiques et techniques pour les lycéennes » :

- Présentation du dispositif

II- Renouveau - Dispositif Régional « Valorisation des filières scientifiques et techniques pour les lycéennes » année Scolaire 2026-2027:



- Faible représentation des filles dans les STIM et écarts d'orientation dès la classe de 2nde
- Enjeu d'égalité des chances, mixité des parcours, attractivité des métiers scientifiques et techniques (besoin en compétences)



- Action de sensibilisation des élèves notamment jeunes filles aux métiers scientifiques et techniques : interventions interactives en classe avec des femmes professionnelles et étudiantes des Stim (mise en relation- rôle modèles)
- Actions via des structures intervenantes (différentes en fonction des départements) : Associations, Etablissement d'enseignement supérieur, CCSTI...
 - Un dispositif concret, clé en mains, gratuit pour les établissements

II-Dispositif Régional « Valorisation des filières scientifiques et techniques pour les lycéennes » :

QUI?

- Principalement classe de 2nde (prioritaire) avec dans l'idéal l'ouverture à des classes de 3^e des collèges avoisinants.



Où?

- Lycées publics, privés, généraux, technologiques, agricoles, professionnels de la région Auvergne-Rhône-Alpes

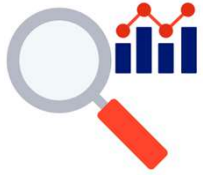
QUAND?

.interventions sur période : décembre 2026 au 9 avril 2027

—

II-Dispositif Régional « Valorisation des filières scientifiques et techniques pour les lycéennes » :

- Bilan et principaux enseignements de la première campagne/dispositif



Bilan de la 1^{ère} session du dispositif(2026)



- Actions sur la période du 23 février au 3 avril 2026
- 9 structures partenaires mobilisées : Ecole des mines, ALTEC, ANEFA, FACE AURA, USMB, Fondation CGénial, UIMM, Job IRL et la Communauté de communes Val'Eyrieux.
- 144 lycées et 7 collèges ont bénéficié des actions de sensibilisation
- 20 176 élèves ont bénéficié de ces actions de sensibilisation dont 10 164 filles.
- 590 professeurs ont été partie prenante du dispositif





Bilan de la 1^{ère} session du dispositif(2026)



verbatimims d'élèves:

"L'intervention m' a beaucoup plu, j'ai trouvé ça intéressant et ça m'a rassurée parce que j'ai réalisé que même si on se « trompe » d'orientation on a toujours moyen de se rattraper."

« C'est très intéressant, mon regard sur les sciences et l'informatique ont changé. »

verbatimim d'enseignant :

"Une élève [qui a assisté à la journée] hésitait à prendre des spécialités scientifiques, craignant de ne pas y arriver. J'avais déjà échangé à ce sujet avec elle. Elle est venue me voir pour me dire qu'elle était résolue à faire trois spécialités scientifiques (math, sciences physiques et SVT) et me demander des conseils. Bref sa posture n'est plus du tout la même. 👍"

[Témoignages intervenantes :https://www.youtube.com/shorts/xEe8FbG9WVM](https://www.youtube.com/shorts/xEe8FbG9WVM)

Autres témoignages et informations sur cette démarche à retrouver sous l'ENT l'espace dédié :
<https://www.ent.auvergnerrhonealpes.fr/orientation/les-filles-en-sciences-evidemment/>

—

II-Dispositif Régional « Valorisation des filières scientifiques et techniques pour les lycéennes » :

- Processus favorisant la bonne organisation des actions au sein des établissements

Processus favorisant la bonne organisation des actions au sein des établissements



→ La réussite des actions repose fortement sur leur appropriation par les établissements

Rôle attendu de la part de l'Établissement souhaitant bénéficier de ce dispositif :

1. Désigner un référent dans l'établissement.

L'établissement identifie un **interlocuteur unique** (enseignant, CPE, documentaliste, direction...) chargé de :

Coordonner l'action en interne

Faire le lien avec la structure intervenante (la structure aura en charge de le contacter pour la mise en œuvre des actions)

Suivre la mise en œuvre et le bilan des actions

👉 **Clé de réussite : un portage clair et identifié**

Processus favorisant la bonne organisation des actions au sein des établissements



Rôle attendu de la part de l'Établissement souhaitant bénéficier de ce dispositif :

2. Anticiper et organiser l'accueil des interventions

L'établissement :

Identifie les **classes concernées (priorité : seconde)**

Propose des **créneaux disponibles sur la période dédiée**

Organise les aspects logistiques (salles, planning, groupes)

👉 Une **anticipation en amont** permet d'assurer la qualité des interventions

Processus favorisant la bonne organisation des actions au sein des établissements



Rôle attendu de la part de l'Établissement souhaitant bénéficier de ce dispositif :

3. Préparer les élèves en amont

L'établissement s'engage à :

Sensibiliser les élèves aux objectifs de l'action

Préparer les échanges (questions, représentations, attentes)

Mobiliser les ressources pédagogiques (si fournies)

👉 Objectif : rendre les élèves acteurs de l'intervention

Processus favorisant la bonne organisation des actions au sein des établissements



Rôle attendu de la part de l'Établissement souhaitant bénéficier de ce dispositif :

4. S'impliquer pendant l'intervention

Les équipes pédagogiques :

Assurent une **présence active** lors des interventions

Facilitent les échanges et la participation des élèves

Participent à la dynamique pédagogique

👉 L'implication des enseignants est un **facteur déterminant de l'impact**

Processus favorisant la bonne organisation des actions au sein des établissements



Rôle attendu de la part de l'Établissement souhaitant bénéficier de ce dispositif :

5. Exploiter l'intervention après coup

L'établissement veille à :

Prolonger l'action en classe (orientation, parcours, débats)

Valoriser les contenus et témoignages

Inscrire l'action dans une **démarche éducative globale**

👉 **Avant / pendant / après = conditions de réussite**

Processus favorisant la bonne organisation des actions au sein des établissements



Rôle attendu de la part de l'Établissement souhaitant bénéficier de ce dispositif :

6. Contribuer à l'évaluation

L'établissement :

Facilite la passation des questionnaires élèves et enseignants

Participe à la remontée des informations demandées

Contribue à l'évaluation globale du dispositif

👉 **Objectif : mesurer l'impact et améliorer le dispositif**

7. Participer à la valorisation

L'établissement peut :

Relayer l'action (ENT, site, réseaux)

Valoriser les temps forts auprès de la communauté éducative

Contribuer à la diffusion des productions (photos, témoignages)

—

II-Dispositif Régional « Valorisation des filières scientifiques et techniques pour les lycéennes » :

-Calendrier et étapes clés de mise en œuvre

Présentation du calendrier du projet

Étapes clés de mise en œuvre



Phase 1 : Lancement (avril – juin 2026)

Objectif : lancer les projets et recenser les participants

- 20 avril → 1er juin : Dépôt des projets par les structures* qui seront subventionnées par la Région
- 18 mai → 10 juillet : Recensement des lycées volontaires (coordonnées + classes + élèves concernés)
- À partir du 2 juin : Instruction des projets des structures* par la Région

Présentation du calendrier du projet

Étapes clés de mise en œuvre



Phase 2 : Sélection (septembre 2026)

Objectif : valider les projets des structures subventionnées par la Région

•25 septembre : Validation en Commission Permanente - Choix des structures mobilisées, subventionnées par la Région pour mener les interventions dans les établissements.

Présentation du calendrier du projet

Étapes clés de mise en œuvre



Phase 3 : Organisation (octobre – novembre 2026)

Objectif : préparer le déploiement

- Mise en relation : structures ↔ établissements
- Programmation des interventions
- Organisation logistique :
 - planning
 - salles
 - classes

Présentation du calendrier du projet

Étapes clés de mise en œuvre



Phase 4 : Déploiement (décembre 2026 – avril 2027)

Objectif : réaliser les actions sur le terrain

- Interventions dans les lycées
- Sensibilisation des élèves
- Actions pédagogiques

Présentation du calendrier du projet

Étapes clés de mise en œuvre



Phase 5 : Évaluation (mai 2027)

Objectif : mesurer l'impact

+1 mois après intervention :

- Bilan des actions
- Questionnaires
- Retours des établissements

III- Temps échanges Questions/réponses



IV- Conclusion

- Communication large aux établissements :
- Enregistrement webinaire
- Fiche processus établissement
- Retroplanning/Dates clés mise en œuvre dispositif
- Questionnaire en ligne pour recensement des établissements intéressés par ce dispositif – recensement jusqu’au 10 juillet (Nom établissement, département, ville, Nom, prénom et fonction du référent direct (mail direct et téléphone directe), nbr de classes concernées, nbr d’élèves à sensibiliser, niveaux (2^{nde} et /ou 3^e)

Pour toutes demandes complémentaires :

vocations_scientifiques_techniques_lyceennes@auvergnerhonealpes.fr

Et informations en lien avec la démarche :

<https://www.ent.auvergnerhonealpes.fr/orientation/les-filles-en-sciences-evidemment-/>



Merci